

POSTULAT
des députés Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura Kronig
(suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Graziella Walker Salzmann, CSPO,
Markus Truffer, CVPO, et Christoph Michlig, CSPO, concernant une agriculture
valaisanne sans OGM (08.05.2009) 4.022
(motion transformée en postulat)

Le 27 novembre 2005, le peuple suisse a accepté à 55,7 pour cent un moratoire de cinq ans sur la libre utilisation de plantes génétiquement modifiées. Dans le canton du Valais, 52,8 pour cent des votants se sont prononcés en faveur de ce moratoire. Quelques-unes des craintes soulevées à l'époque se sont avérées justifiées entre-temps et de plus en plus de voix s'élèvent pour mentionner les inconvénients de cette technologie. Et pourtant le programme de recherche 59 engagé à l'époque par le Conseil fédéral se poursuit. Les résultats sur l'utilité et les risques des plantes génétiquement modifiées ne seront définitifs qu'en 2011. Une prolongation du moratoire telle que proposée par la Confédération peut contribuer à obtenir de nouveaux résultats importants sur la technologie génétique dans l'agriculture.

Sur la durée du moratoire actuel, les risques et les dangers de la technologie génétique ont été identifiés et publiés et de plus en plus de cantons et de membres de gouvernements se déclarent favorables à une agriculture sans OGM.

Au début mars de cette année, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté une disposition légale dans la loi sur l'agriculture qui exclut les produits génétiquement modifiés. Comme l'avait déjà exposé le groupe SPO/AdG ici devant le Parlement valaisan en 2005, ni l'agriculture suisse, ni l'agriculture valaisanne avec leurs petites parcelles ne se prêtent à la libre utilisation d'organismes génétiquement modifiés. Cela va également à l'encontre des objectifs de qualité et de maintien de la biodiversité dans l'agriculture. De plus, des enquêtes auprès des consommatrices et consommateurs montrent qu'une large majorité de la population suisse mise sur des produits alimentaires sans OGM et souhaite que ce soit le cas. Il en résulte qu'une agriculture garantie sans OGM est un sigle de qualité qui accroît la valeur ajoutée.

Toutes ces raisons font que nous recommandons d'accepter la présente motion et de prendre dès à présent les mesures qui permettront à l'avenir au Valais, que le moratoire soit prolongé ou non, de proposer et de commercialiser des produits garantis sans OGM.

Le Conseil d'Etat du canton du Valais s'est prononcé en février 2009 en faveur d'une prolongation de trois ans du moratoire sur les OGM sur le plan fédéral. Nous saluons cette démarche.

Il est temps maintenant de passer des paroles aux actes. Nous prions le Conseil d'Etat d'ancrer dans la loi sur l'agriculture le principe d'une agriculture sans OGM et d'adapter les dispositions légales conformément à ses déclarations.

Sion, le 8 mai 2009
(09h50)

Doris Schmidhalter-Näfen, députée, ADG
(SPO-PS-VERTS-PCS)
Laura Kronig, députée (suppl.), ADG
(SPO-PS-VERTS-PCS)
Graziella Walker Salzmann, députée, CSPO
Markus Truffer, député, CVPO
Christoph Michlig, député, CSPO